COMPTE RENDU SEANCE DU VENDREDI 23 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois octobre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la Présidence M. DURAND Olivier, Maire,

Etaient présents : AVIGNON Damien, AVIGNON Ludovic, BOURIGAULT Eric, CHARTRAIN Déborah, DREUX Clémence, DURAND Olivier, FURET Jean-Michel, LALLIER Cédric, LAURENT Doriane, LE CAIGNARD Christelle, LISSY Catherine, PIOGÉ Véronique.

Étaient absents : COCHEREAU Frédéric a donné pouvoir à LALLIER Cédric, CORNIGLION Lydie a donné pouvoir à LE CAIGNARD Christelle et PAYET Jean-Denis a donné pouvoir à FURET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : Clémence DREUX, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adoption du compte-rendu du 11 septembre 2026

TARIF POUR OCCUPATION DE LA SALLE DE MOTRICITE - COURS DE PILATES ET APA

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention d'utilisation de la salle de motricité a été signée avec Madame Léa CHAUMULOT pour l'activité de Pilâtes et APA dans la salle de motricité de septembre 2026 à août 2027 et qu'il est nécessaire de fixer un tarif. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, dit que la commune va lui facturer 5 € par séance, pour 2 heures d'utilisation de la salle et que ce tarif pourra évoluer en fonction de son activité et autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes au trimestre. Adopté à l'unanimité.

MISE EN PLACE DE PRISES SUR ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente le devis de CITEOS pour la mise en place de prises sur éclairage public soit 2 prises pour illuminations de Noël rue des Dahlias et 4 prises sur les mâts d'éclairage du parking de la salle des fêtes et un disjoncteur. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le devis de CITEOS pour un montant de 2 186.36 HT, soit 2 623.63€ TTC, dit que les crédits sont prévus au compte 2181 du budget 2026 de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier, se rapportant à cette décision. Adopté à l'unanimité.

ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA SECURITE ROUTIERE RUE DES LILAS ET RUE DES MIMOSAS

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BI2P pour la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'étude d'aménagement de la sécurité routière rue des Lilas et rue des Mimosas. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le devis de l'entreprise BI2P d'un montant de 1 560.00€ HT, soit 1 872.00€ TTC, dit que les crédits sont prévus au compte 203 du budget 2026 de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier, se rapportant à cette décision. Adopté à l'unanimité.

REFECTION DE LA TOITURE DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée 3 devis pour la réfection de la toiture de la cantine scolaire : SARL VINCENT DESILES pour un montant de 38 422.31€ TTC, SARL GASNIER pour un montant de 36 732.32€ TTC et SARL TROUILLET BESNARD pour un montant de 35 146.01€ TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le devis de la SARL TROUILLET BESNARD d'un montant de 29 288.34€ HT, soit 35 146.01€ TTC pour des travaux qui seront réalisés au Printemps 2027, dit que les crédits seront prévus au compte 2135 du budget 2027 de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier, se rapportant à cette décision. Monsieur Cédric LALLIER ne prend pas part au vote. Adopté à 13 voix pour et 1 abstention.

SUBVENTION COMMUNALE ASSOCIATION MEME PAS CAP

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, l'ensemble des associations locales bénéficient d'une subvention versée par la commune d'un montant de 280€. Monsieur Thomas PAULIN, président de la nouvelle association Même Pas Cap a démarré son activité le 17 avril 2026. Il est proposé de lui attribuer une subvention. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention à l'association Même Pas Cap et autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 186€ au titre de la subvention annuelle versée par la commune aux associations locales. Adopté à l'unanimité,

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la sous-préfecture nous a transmis une lettre d'observation suite à la mise en place des délégations consenties au maire par le conseil municipal. Celui-ci n'a pas fixé de manière précise les limites ou conditions dans lesquelles peuvent s'exercer la compétence déléguée du maire pour la matière prévue au 22° de l'article L2122-22. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'abroger la délibération 2026-18 du 10 avril 2026. Adopté à l'unanimité,

Article 1 :

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles ;

Article 2 :

Le conseil municipal autorise expressément le maire à subdéléguer sa signature, dans le cadre des délégations consenties par la présente délibération, aux agents concernés, conformément à l'article L 2122-19 du CGCT. Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PERCHE EMERAUDE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes du PERCHE EMERAUDE, approuvé par le conseil communautaire lors de la séance du 5 octobre 2026.Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes du PERCHE EMERAUDE. Adopté à l'unanimité.

AVENANT N°1 POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC ET DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'acte d'engagement signé le 2 juin 2025 relatif au marché de réalisation du diagnostic et du schéma directeur de l'assainissement collectif,

Vu la nécessité de modifier certaines clauses contractuelles pour révision des prix,

Vu l'avenant n°1 proposé par l'entreprise SAFEGE

Considérant que cet avenant entraîne une augmentation du montant du marché de 6 536.40€ HT et que ces modifications sont conformes aux dispositions légales et réglementaires. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'avenant n°1 à l'acte d'engagement du marché pour la réalisation du diagnostic et du schéma directeur de l'assainissement collectif conclu avec l'entreprise SAFEGE et autorise le Maire à signer l'avenant et tous documents afférents. Adopté à l'unanimité.

ACHAT D'UNE BORNE HYGIENE CANINE

Monsieur le Maire présente le devis de COMAT ET VALCO pour l'achat d'une borne hygiène canine. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le devis de COMAT ET VALCO d'un montant de 418,00€ HT, soit 501.60€ TTC, dit que les crédits sont prévus au compte 2188 du budget 2026 de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier, se rapportant à cette décision. Adopté à 9 voix pour, 3 contres et 3 abstentions.

REALISATION D'UN DRAINAGE POUR CAPTAGE DES EAUX DU BATIMENT PHOTOVOLTAIQUE AU STADE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée trois devis pour la réalisation d'un drainage pour captage des eaux du bâtiment photovoltaïque au stade : EIFFAGE pour un montant de 10 422.79 TTC, B2TP pour un montant de 9 836.47€ TTC et BESNIER TERRASSEMENT pour un montant de 7 500.00€ TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition de BESNIER TERRASSEMENT pour montant de 6 250.00€ HT, soit 7 500.00€ TTC, dit que les crédits sont prévus au compte 2188 du budget 2026 de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier, se rapportant à cette décision. Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2025 DU SIAEP DE LA REGION DE VIVE PARENCE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2025 du SIAEP de la Région de Vive Parence, approuvé par le comité syndical lors de la séance du 8 octobre 2026. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2025 du SIAEP de la Région de Vive Parence. Adopté à l'unanimité.

DIVERS

- Mme Ferreira Coelho est venue présenter son projet de conserverie locale. Elle récupère les surplus d'invendus pour en faire des conserves. Elle nous informe avoir trouvé un local à Ballon.
- Situation susceptible de créer des conflits : Monsieur le Maire rappelle que les élus doivent être conscients de leurs obligations en matière de prévention des conflits d'intérêts et de la transparence de la vie publique. Les élus doivent d'abstenir de participer aux délibérations où ils ont un intérêt en cause.
- Le Citroën Berlingo n'a pas pu être réparé au garage de La Chapelle Saint Rémy, il a été transféré au garage Citroën de Connerré. Le moteur doit être changé, il est étudié la possibilité d'installer un moteur échange standard ou d'acheter un véhicule d'occasion.
- Achat d'un aspirateur-laveur : la décision est reportée au prochain conseil.
- Monsieur le Maire a échangé avec Théo Gosnet (19ans), Président du comité du Souvenir Français du Perche Émeraude qui propose une d'adhésion de 10€ afin de bénéficier de ses connaissances.
- Monsieur le Maire a présenté le tableau des décisions prises au titre de sa délégation concernant les dépenses de fonctionnement pour le mois de septembre 2026.
- Lecture du courrier du PNAS sur l'évolution de la contribution du fonds de garantie des victimes du terrorisme.
- Lecture du courrier de l'Académie de Nantes qui souhaite organiser des stages de réussite en Mathématiques et Français pendant les vacances d'automne.
- Lecture de la Fédération Française d'équitation qui informe de la participation d'Alys Guitton au championnat de France d'équitation 2026 ou elle a obtenu la médaille d'argent.
- Les places de parking pour les institutrices de l'école primaire ont été modifiées suite à des dégradations faites sur le véhicule d'une d'entre elles.
- Lecture du courrier de l'Académie de Nantes sur le contrôle de l'assiduité scolaire des enfants soumis à l'obligation scolaire.
- Le relais petite enfance de la communauté de Communes du Perche Emeraude organise la journée des tout-petits le samedi 14 novembre 2026 au Centre culturel Athéna à la Ferté-Bernard.
- Lecture du courrier du Crédit Agricole qui félicite le nouveau conseil municipal et qui reste mobilisé aux côtés des collectivités.
- La cérémonie du 11 novembre 2026 aura lieu à 10h30.
- Le repas de Noël avec les conseillers et les agents aura lieu le 11 décembre 2026.
- Distribution des sacs jaunes à la mairie le 4 et 5 décembre 2026.
- Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 10 janvier 2027.

- Lecture du courrier de l'ARS qui invite les communes à réaliser une analyse du plomb dans les établissements scolaires et périscolaires suite à plusieurs situations de contamination de l'eau par du plomb au sein des réseaux intérieurs d'établissement recevant des enfants de moins de 6 ans, neufs ou rénovés.

Séance levée à 23h00

Prochaine séance le vendredi 27 octobre 2026 à 19h30.